



# Famille d'abord

N° 11 – décembre 2009

## Patrimoine

## Familial

100<sup>ème</sup> anniversaire

1909 - 2009

des lois sur

**Le bien de famille**

La protection de la maternité

Page 14



La lettre du Mouvement Catholique des Familles

Notre mot d'ordre est franc :

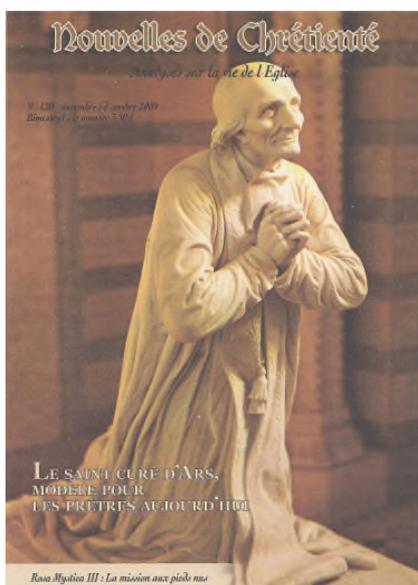
« **Famille d'abord** »

*Cette formule est l'expression d'un principe absolu. C'est une loi de nature qui a placé la famille au premier rang et l'État au second. L'État est utile seulement au bien-être de l'humanité ; la famille est nécessaire à son existence.*

**RP Charmot « Esquisse d'une pédagogie familiale »**

A Noël, offrez un cadeau qui dure un an...

**un abonnement à  
Nouvelles de Chrétienté**



Faites découvrir :

- ses analyses doctrinales de l'actualité religieuse
- ses études sur l'histoire de l'Eglise
- ses reportages sur les missions de la Fraternité Saint-Pie X à travers le monde entier

Vous voulez faire partager autour de vous ces convictions et cet enthousiasme pour l'œuvre de reconstruction entreprise par Mgr Lefebvre

**...abonnez un parent,  
un ami, un prêtre.**

**DICI-Pressé 33, rue Galande  
F-75005 Paris**

Chèque à libeller à l'ordre de :  
CIVIROMA

20 € (6 numéros par an)

Etranger : 24 € ; soutien : 40 €

## Là où est ton trésor !

« Là où est ton trésor, là aussi sera ton cœur » (Mt. 6,21). En d'autres termes : Dis-moi qui tu aimes et aussi ce que tu aimes, et je te dirai qui tu es. Avons-nous un cœur rivé aux aléas des cotations boursières ou accroché aux espérances de succession ? Avons-nous un cœur ancré dans les vraies richesses, ces « *trésors dans le Ciel, où ni la rouille ni les vers ne détruisent, et que les voleurs ne percent ni ne dérobent* » (Mt. 6,19) ?

Dieu nous a placés sur cette terre pour mériter le Ciel, et Il nous a donné le temps pour gagner l'Eternité. Que faisons-nous des biens de la terre ? Avons-nous le souci constant d'en user *sub specie aeternitatis*, en vue de notre destinée éternelle ?

La constitution, l'entretien et la transmission d'un patrimoine matériel ne s'opposent pas à la recherche du Royaume des Cieux. Mais ce patrimoine envisagé en lui-même et pour lui-même n'a pas de sens. Il n'est qu'un moyen au service d'une fin supérieure. On peut perdre de vue cette fin et s'arrêter aux

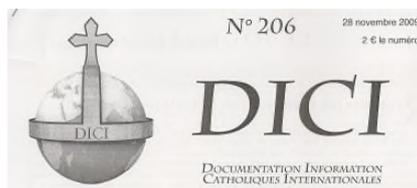
seuls moyens, en prêtant indûment aux biens matériels une valeur infinie. C'est le matérialisme contemporain avec son idolâtrie de l'argent (à tout prix !) et son désir de paraître (coûte que coûte !). Matérialisme fébrile et débile, fébrile parce que débile !

Mais on peut aussi oublier que la Providence nous a placés *ici et maintenant* pour travailler en « mettant le culte du devoir au-dessus de nos inclinations », en « regardant comme un honneur d'employer et de développer par le travail les dons reçus de Dieu », « sans jamais reculer devant la lassitude et les difficultés », « avec pureté d'intention et avec détachement de nous-mêmes », comme nous l'a appris la prière de saint Pie X à saint Joseph, modèle des travailleurs. C'est en dédaignant ces vérités que l'on tombe dans l'angélisme, le quiétisme ou la paresse. On désire les récompenses éternelles de façon plus affective qu'effective. Demandons à Dieu la grâce d'être catholiques non pas en paroles, mais en actes !

**Abbé Alain LORANS**

A Noël, offrez un cadeau qui dure un an...

**un abonnement à DICI  
Documentation Informations  
Catholiques Internationales**



la lettre d'information religieuse  
de la Fraternité Saint-Pie X

Toutes les deux semaines, en 12 pages, elle offre une synthèse de l'actualité de l'Eglise, pour connaître les faits essentiels et comprendre les

enjeux réels :

- Trois rubriques présentent les nouvelles de Rome, de l'Eglise dans le monde, et des œuvres de la Tradition.
- Des documents permettent de comprendre la situation actuelle à la lumière de la Tradition

**...abonnez un parent, un  
ami, un prêtre.**

**DICI-Pressé 33, rue Galande  
F-75005 Paris**

Chèque à libeller à l'ordre de :  
CIVIROMA

Pour un an, 20 numéros : 40 €

hors de France : 49 €, 80 FS

Pour 6 mois, 10 numéros : 20 €

hors de France : 24,50 €, 40 FS

## Le patrimoine familial

Cellule fondamentale, élément constitutif de la société, la famille doit disposer des moyens nécessaires à sa vie, à son développement et à sa mission éducatrice. Le patrimoine familial, hérité ou acquis, est donc à considérer et à entretenir comme le terreau qui permet la culture et l'épanouissement des jeunes plants. Bien sûr, au sens large, le patrimoine est d'abord spirituel, moral, intellectuel, culturel... Mais, comme la grâce présuppose la nature, comme l'âme a ici-bas besoin du corps, nous ne saurions négliger ce qui garantit l'assise matérielle de nos familles, chacune selon sa condition.

L'esprit de pauvreté nous maintient dans la considération de cette finalité, dans la juste mesure de l'utilisation de ces biens. Il nous aidera à supporter le cas échéant la pauvreté réelle ou à prélever sur nos biens ce qui est nécessaire à l'Eglise et à plus pauvre que nous. La confiance dans la providence ne dispense cependant pas le

père de famille de faire ce qui dépend de lui pour assurer aux siens des conditions de vie décentes et, au-delà, une prospérité stable qui mette la famille et ses membres en situation de concourir généreusement au bien commun.

Le « bien de famille » de l'ancienne France, cher à Frédéric le Play et aux catholiques sociaux, n'a jamais, malgré leurs efforts, retrouvé sa place dans notre droit issu des principes révolutionnaires et du code Napoléon. La famille ne constitue pas véritablement un sujet de droit au regard de la loi, laquelle ne reconnaît la détention du patrimoine qu'aux personnes physiques et aux personnes morales (sociétés ou associations). Il convient donc de considérer avec attention les modalités de constitution, de conservation et de transmission du patrimoine permises par la législation en vigueur pour en maintenir sa véritable finalité familiale.

**François LEGRIER**

## ENTRAIDE EDUCATION



Le choix d'une école catholique est un devoir grave, mais les moyens financiers font trop souvent défaut aux familles,

et les sacrifices qu'impose ce choix peuvent nuire gravement à l'équilibre familial.

Le coût moyen des scolarités dues par les familles soutenues par le MCF est de 9500 €, soit plus du tiers du revenu familial, un autre tiers étant en général consacré au logement.

Le M.C.F. ne peut délivrer des bourses qu'en fonction de la générosité de ses donateurs. Vous êtes assujéti à l'impôt sur revenu, la loi vous accorde une réduction de 66 % du montant de votre don (article 200 du CGI). Pour un don de 1000 €, la réduction d'impôt est de 660 € et votre contribution personnelle n'est que de 340 €

### **Votre don est donc multiplié par trois !**

Les dons consentis par les entreprises font l'objet d'une réduction de 60% (article 238 bis du CGI).

Sollicitez les personnes de votre entourage qui pourraient contribuer à cette œuvre.

*Chèques à l'ordre de « M.C.F. »  
77 rue Claude Bernard 75005 PARIS*

### **Cotisation 2009 — 2010**

Par décision du conseil d'administration du 29 août 2008, les cotisations pour l'année 2009 - 2010 sont ainsi fixées : **Cotisation simple : 25 € par familles**

**Cotisation de soutien : 75 € ou + (reçu fiscal)**

Vos cotisations font vivre le Mouvement ; Merci à ceux qui ne l'ont pas encore fait de bien vouloir les régler spontanément afin de nous éviter de coûteuses (en timbre et en temps) lettres de rappel.

*Chèques à l'ordre de « M.C.F. »*

### **Famille d'Abord**

Lettre du Mouvement Catholique des Familles  
77 rue Claude Bernard 75005 Paris m-c-f@noos.fr

Directeur de publication: François Legrier

Rédacteur en Chef : Hervé Hachard

ISSN 1777-6554 — dépôt légal à parution

Imprimerie de la Rance 22100 QUEVERT - DINAN

### **Sommaire :**

- Page 2 : Le mot de l'aumônier
- Page 3 : Editorial & Entraide Education.
- Page 4 : Entraide & Handicap
- Page 5 : Congrès 2009 : synthèse des conférences
- Page 6 : Congrès 2009 : quelques photos
- Page 7 : Congrès 2009 : Facebook : un nouveau monde ?
- Pages 8 et 9 : Congrès 2009 : Table ronde - patrimoine.
- Page 10 : Congrès 2009 : Atelier « actions locales »
- Pages 10 et 11 : Les Livres de raison
- Page 12 : Culture et formation.
- Pages 12 et 13 : Vie des cercles
- Pages 14 et 15 : Politique familiale
- Page 16 : « Orientation & Métiers. » Le forum 2009
- Page 17 : Culture et formation
- Page 18 : Humour & Vie de nos familles
- Page 19 : Activités et annonces
- Page 20 : La Malle aux mille trésors

# ENTRAIDE & HANDICAP

## Témoignages : Scolarisation avec une auxiliaire de vie scolaire (A.V.S.)

### Dans une école hors contrat Comment la financer ?

Malgré un lourd handicap, notre petit garçon progressait régulièrement et tout naturellement se posait la question de l'école. Il ne pouvait pas être scolarisé sans une assistance car outre quelques problèmes de propreté et de fausses routes pendant les repas, il ne marche pas et se déplace en fauteuil roulant. L'état prend en charge le salaire d'une A.V.S si l'enfant est scolarisé dans le public. Notre demande de prise en charge d'une A.V.S fut rejetée car nous avions fait le choix d'une école hors contrat. Il nous fallait impérativement trouver une aide financière pour nous aider à assumer les frais de scolarité et le salaire de la jeune fille qui accompagnerait notre fils et l'aiderait à l'école.

Nous avons donc constitué un dossier pour une A.E.E.H (allocation d'éducation pour enfant handicapé). Le montant de cette allocation est basé sur les sacrifices (financiers bien sûr) que font les parents pour leur enfant handicapé. Il s'agissait donc pour nous de prouver toutes les nombreuses dépenses induites par le handicap de notre fils. Tous les médecins, kinésithérapeutes, ostéopathes, orthophonistes qui suivaient notre fils ont joué le jeu et nous ont fourni des certificats décrivant le coût des séances et leur nombre. Le directeur de l'école nous a fourni une facture des frais de scolarisation. De notre côté nous avons joint au dossier les fiches de salaire de la jeune fille que nous employions.

Le montant de l'allocation varie de l'échelon 1 à l'échelon 6 et on nous a attribué l'échelon 3. Trouvant cela insuffisant (notre fils est handicapé à 80%) nous avons introduit un recours. Après 6 mois de bataille, nous avons obtenu l'échelon 5, et cette allocation nous aide à financer en partie le salaire de l'A.V.S.

Tous les enfants handicapés ont droit à ce genre d'allocation et leurs parents peuvent choisir eux-mêmes l'A.V.S. Les démarches sont longues, l'administration est décourageante, mais avec de la ténacité on obtient tout de même gain de cause.

### Dans une école publique ou sous contrat Peut-on choisir la personne recrutée comme A.V.S. ?

Trouver une auxiliaire de vie scolaire (AVS) pour son enfant handicapé scolarisé dans le public est possible à condition d'agir de façon coordonnée entre les parents, la direction de l'école et la candidate AVS.

Il est vrai que parfois, certains fonctionnaires de l'Education Nationale évitent de donner à l'enfant handicapé une AVS qu'il connaît sous le prétexte bizarre de ne pas créer de lien affectif entre eux. Cependant, notre expérience montre qu'il est possible de passer outre.

Voici le témoignage de Marie, auparavant institutrice dans le privé à Rennes et maintenant AVS de Benoît, quatre ans, scolarisé en classe de maternelle à Paris.

*« En tant que future AVS, j'ai d'abord attendu que les parents fassent leur demande et parlent de moi dans la future école de l'enfant d'une part et auprès de la responsable de coordination des AVS d'autre part. Ensuite, j'ai pris contact auprès de la responsable de coordination des AVS en lui faisant part de mon souhait de travailler auprès d'un enfant ayant une trisomie (expliquer qu'on veut se spécialiser auprès de ce handicap et éventuellement dans quel but: ayant été auparavant institutrice pendant trois ans, je désirais travailler dans une classe spécialisée pour la trisomie et cherchais donc à me former à ce sujet). Puis, au cours de l'entretien je lui ai dit que je connaissais un enfant, Benoît, pour qui ses parents cherchaient une AVS et que je pourrais peut-être travailler auprès de lui.*

*Suite à ce premier contact téléphonique, j'ai dû envoyer un CV et une lettre de motivation mentionnant le nom de l'enfant et les raisons qui me poussaient à vouloir travailler avec lui.*

*Après divers entretiens, ma demande fut acceptée et je travaille maintenant comme AVS de Benoît, quatre matinées par semaine de-*

*puis deux mois. La Providence était là qui veillait mais il faut aussi souligner la gentillesse et le bon sens de la responsable coordination.»*

Cet heureux dénouement ne doit pas masquer les tracasseries administratives qui sont inhérentes à ce genre d'intégration. Ensuite, dans notre cas, l'intervention de la directrice de l'école auprès de la coordination AVS a sûrement pesé de façon positive pour passer outre aux objections évoquées en début d'article. Par ailleurs, pour nous attirer les bonnes grâces de la directrice, nous avons évité de faire pression en manifestant d'emblée notre volonté de ne pas lui « imposer » notre enfant. En effet, même si la loi fait obligation aux écoles de scolariser les enfants handicapés, les difficultés d'encadrement en milieu scolaire sont telles qu'il ne sert à rien de faire peser une contrainte supplémentaire sur l'école sans aucun bénéfice pour l'enfant.

Enfin, et c'est un point important, la directrice avait organisé une réunion dès le mois de juin avec les personnes connaissant Benoît, notamment l'orthophoniste et la directrice de la halte garderie afin d'avoir un avis objectif sur les capacités de l'enfant à suivre le rythme scolaire. Cette réunion qui s'est bien déroulée a aussi influencé favorablement la décision finale.

### Comment devient-on AVS ?

il n'y a pas de cursus spécial ni de formation spécifique. Les conditions sont assez curieuses : être inscrit à l'ANPE en tant que chômeur et avoir obtenu un contrat aidé, avoir bien sûr une petite expérience auprès des enfants et réussir l'entretien préliminaire pour lequel il faut savoir s'adapter avec souplesse.

Il ne faut pas de lien de parenté avec l'enfant.

Le salaire est basé sur le smic horaire."

# Esprit de pauvreté et patrimoine familial

Après une courte introduction du président, Jean Sagnol a montré qu'au cours de l'histoire les notions de propriété et de patrimoine familial étaient connues de toutes les sociétés. Chez les Grecs l'oïkos désigne la cellule de base de la société avec son patrimoine. A Rome le mot famel signifie patrimoine familial et par glissement sémantique finit par désigner la famille. Au Moyen-âge, avec le christianisme qui se développe, un nouveau regard est porté sur le patrimoine public et privé. La possession de richesse devient légitime si elle s'accompagne de l'esprit de charité. Dans ce domaine les communautés monastiques et de nombreux « puissants » montrent l'exemple en pratiquant la charité, l'entraide en puisant dans leur patrimoine. Le patrimoine familial trouve sa légitimité dans la manière dont il a été constitué et dans sa finalité. C'est donc l'éthique de la gestion du patrimoine qui change. Tout au long des siècles, deux courants s'affrontent sur la légitimité de la propriété et donc de la possession d'un patrimoine selon Hugues Petit. D'un côté un courant idéaliste, qui partant de Platon et aboutissant à Marx, condamne la propriété et prône une société égalitaire de type communiste. Selon Rousseau la propriété rend malheureux. De l'autre, un courant opposé qui à partir d'Aristote, défend la propriété comme naturelle, nécessaire et donc légitime. Mais Voltaire défend la liberté de propriété comme un « cri » de la nature et le courant libéral capitaliste tend à en faire un absolu, l'objectif de toute action humaine.

Qu'en pense l'Eglise ? Posséder

et être bon chrétien, est-ce compatible ? Depuis le péché originel, explique l'Abbé Lorans, l'homme est tiraillé par les trois concupiscences dont celle de l'amour de posséder qui l'amène à idolâtrer les richesses et plus particulièrement l'argent. Or, nul ne peut servir deux maîtres, Dieu et Mammon. En partant de Bossuet, l'Abbé Lorans explique que vouloir amasser pour garder rend



**50 familles, une centaine d'adultes et 150 enfants ont participé à ce congrès**

inquiet, avaricieux et idolâtre. Il faut donc prévoir mais avec modération, c'est-à-dire travailler et Dieu donnera autant qu'il est nécessaire. L'abbé Troadec nous rappelle que Dieu a montré la voie en naissant dans la pauvreté et en mourant dans le dénuement. Pour autant Dieu ne condamne pas la richesse en soi mais les dérèglements qui en résultent. Ainsi, le riche doit exercer la miséricorde, c'est-à-dire pratiquer l'aumône. Pour Saint Jean Chrysostome, le riche catholique ne doit pas s'enorgueillir de sa richesse mais bien plutôt pratiquer la justice et la charité.

Or, la Révolution et sa postérité politique entreprennent la marginalisation de l'Eglise et des ses œuvres instaurant un Etat qui

## Congrès 2009

prend sa place. L'Etat-Providence avec ses lois laïques ne répond pas aux besoins des familles catholiques. Celles-ci doivent donc développer, protéger et transmettre leur patrimoine afin de posséder les moyens d'assurer avec efficacité la formation intellectuelle et spirituelle de leur descendance. D'autant plus, qu'un patrimoine bien géré et compris ne peut que resserrer les liens entre les membres de la famille.

A cet égard, Alexis d'Arvieu, Mme de Monicault et Maître du Sorbier donnent des pistes et des conseils pour constituer et bien user du patrimoine familial. Tout d'abord, l'exemple de la constitution d'un patrimoine en associant parents et enfants aidera à en comprendre la valeur et la vraie signification comme l'expose Mme de Monicault. Ensuite, selon les conseils de Maître du Sorbier, il

revient aux parents qui en ont les moyens de ne pas « couvrir » leurs richesses, mais à réaliser de leur vivant des donations et partages à leurs enfants pour qu'une fois installés ils puissent poursuivre l'œuvre éducative de leurs parents. *Donc la première aumône est pour les enfants et ensuite le surplus est pour les œuvres.*

Jean Sagnol



**L'abbé Alain Lorans, notre aumônier, avec Jean Sagnol**

# Congrès 2009



Accueil des congressistes par Hervé de Monicault, grand organisateur



L'abbé Troadec  
Supérieur du séminaire  
qui nous accueille



Conférences : même le fond de la salle est attentif



Messe dans la chapelle du séminaire



Un engin à succès



Chapelet devant la grotte



Les frères au dévouement inlassable et le chef-cuisinier qui nous régale pendant ces deux jours



L'atelier « Le latin au bac », avait pour but d'élaborer une lettre au Ministre pour protester contre l'œuvre d'Ovide *L'art d'aimer* imposée au bac (voir page 15)



Dans les caves du séminaire



Mgr Tissier de Mallerai aura le mot de la fin et présidera notre banquet de clôture.



# Congrès 2009 - FACEBOOK : Un nouveau monde !

## Qu'en penser ? Comment réagir ?

Nombreux sont les parents et éducateurs à s'inquiéter de l'engouement des jeunes gens pour Internet en général et pour Facebook en particulier.

Si l'on y applique, comme à tout ce qui est de l'ordre des moyens, la formule de Saint Ignace « autant que, pas plus que », on pourrait peut-être y passer quelques minutes par semaine. Mais c'est rarement le cas tant cela apparaît plutôt comme une drogue dont il devient difficile de se défaire.

La soirée débat, complétée par un atelier le lendemain, avait pour but de comprendre pour fixer les limites et savoir ce que l'on interdit et pourquoi.

Aux parents qui trouveraient nos propos trop sévères, nous conseillons de faire un tour sur les pages Facebook de leurs enfants et des amis de leurs enfants. Tout n'y est pas innocent. Loin de là !

### « Veux-tu être mon ami ? »

C'est la question adressée automatiquement par Face Book à la personne que vous venez d'inviter sur votre page personnelle en raison de la haute estime en laquelle vous la tenez !

Car Face Book est ce que l'on appelle un « phénomène de société » auquel vous n'avez pas su résister ... au point d'en oublier, bien malgré vous, les convenances élémentaires.

Il faut dire qu'avec le haut débit et les connexions « illimitées », on ne peut plus vous tenir. Le monde vous appartient !

Zut ! Cette fois, votre ordinateur vient de « planter » et toute la maison en a été instantanément informée par un cri désespéré impossible à traduire fidèlement dans ces lignes. Puisque de toute façon la journée est fichue, vous avez rapidement jeté un œil sur « Famille d'Abord » qui, concourt de circonstances salutaire, vient d'arriver par la Poste.

Vous vous reconnaissez ? Ne perdez pas une minute, lisez la suite ... ça ne sera pas long !

C'est vrai (on ne le dira jamais assez) qu'Internet et Face Book sont parfois utiles ... et qu'il faut bien vivre avec son temps « que diable ! ». C'est mieux qu'un couteau Suisse ! Jugez plutôt : échange de documents de tous formats ; contact avec les proches qui sont ... loin (il y en a de plus en plus avec Face Book !) ; accès à des ouvrages difficiles à trouver par un autre moyen ; CV en ligne ; relation de travail efficace et pratique grâce à la rapidité des échanges, aux déplacements évités, à la possibilité de copier de gros volumes ; apostolat (cf. la porte latine), etc. Que de temps gagné !



Pourtant, s'il n'y a pas lieu de rejeter Face Book en bloc (répétons le sans tarder), il faut l'utiliser avec beaucoup de circonspection. Comme pour Internet, il doit être utilisé de façon sobre, « transparente » et limité à un usage conforme au devoir d'état.

Internet et Face Book peuvent être dangereux s'ils deviennent un « mode de vie » ou d'apprentissage en raison d'inconvénients tenant à la formation du jugement, de l'intelligence et de la personnalité.

### L'information, ce n'est pas la connaissance !

Avec la rapidité et la profusion d'informations « prêtes à penser » nous avons tendance à donner une importance excessive aux

opinions partagées, à l'apparence, à notre propre subjectivité au détriment de la connaissance et de la vérité.

Nous nous installons doucement dans une médiocrité intellectuelle confortable et infantilissante : plus besoin d'un travail de fond, d'acquiescer une connaissance fiable, expérimentale, pour juger de tout.

Il n'est plus nécessaire d'avoir une conception d'ensemble, de structurer sa pensée avant d'écrire, le « copier/coller » permettant de piocher ici et là et de corriger à volonté « au fil de l'eau ».

Nous répondons aux sollicitations du « tac au tac » : l'important, c'est d'aller vite !

Attendez, ce n'est pas fini ... je me dépêche !

Enfin, les relations humaines sur Face Book sont superficielles, permettent de se donner l'illusion agréable que nous avons beaucoup d'amis (... que nous connaissons si peu !), comme pour compenser notre pauvreté intérieure.

### Face Book ne donne pas aux relations humaines leur véritable dimension

Le charisme, la personnalité et ses manifestations diverses sont supprimées ou édulcorées. En définitive, le paraître et les stéréotypes supplantent l'être. L'important c'est de savoir entrer dans le moule et de parler le même langage convenu ... d'une pauvreté affligeante.

Alors, ne laissons pas Internet, et son avatar Face Book, dévorer le temps qui nous est compté !

Finalement, puisque votre micro est « HS », si vous preniez le temps de retrouver vos proches (je veux dire, évidemment, ceux qui ne sont pas loin) et de participer à un cercle des familles ?

Au fait, si quelqu'un me demande, dites lui que je suis sorti ... voir un ami !

**Humbert de Brion**

# Congrès 2009 - Table ronde :

## Témoignage

Notre vie, depuis notre mariage, s'écoulait comme un long fleuve tranquille jusqu'au jour où notre « entrée en Tradition » déchaîna bien des tempêtes ! Nous ne pouvions plus jouir des vacances béates dans les propriétés paternelle et maternelle. Nous avons donc décidé de nous prendre en main et de trouver le nid idéal pour abriter notre couvée. Voilà pourquoi nous avons été amené à constituer un patrimoine immobilier.

La quête fut longue et dura plus de 10 ans. Mon mari étant officier, nous menions une vie de nomades, jamais plus de 2 ans dans la même garnison. Refusant le célibat géographique, nous avons opté pour une maison de vacances qui deviendrait ensuite notre maison. Notre plus gros problème était d'ordre financier. Les pensions de nos enfants pompaient la plus grosse partie de notre budget et sans apport personnel, pas de prêt bancaire ! Heureusement de nombreux départs de mon mari en opérations extérieures nous apportèrent une grande bouffée d'oxygène et nous permirent de constituer cette première mise de fonds. Enfin, telles les Perrettes des temps modernes, nous allions pouvoir faire grossir notre escarcelle. L'affaire était claire, nous rebondirions d'achat en revente au gré des garnisons et ainsi nous pourrions acheter un jour la propriété de nos rêves. Hélas le point d'orgue de notre ascension immobilière se révéla un fiasco impossible à revendre. Survinrent alors 5 longues années de profonde méditation sur les bienfaits de la Providence qui nous éprouvait pour mieux nous combler, 5 années de neuvaines perpétuelles de Saint Joseph à Sainte Marthe et même à Sainte Rita tant la cause nous semblait désespérée ! Jusqu'au jour où tout se débloqua : nous vendions notre



appartement et nous trouvions enfin la maison de nos rêves.

Après toutes ces années d'errance nous n'étions pas difficiles et ce que nous découvrions lors de notre première visite dépassa toutes nos espérances : un charmant petit ruisseau, le Merdoyon, alimentait des douves qu'enjambait un petit pont de pierre. Ainsi nous entrions dans une cour qui s'ouvrait sur un joli petit manoir..... tout en ruines : pas de vitres aux fenêtres, pas de porte à l'entrée, pas d'ardoises au toit. Mais un bel escalier Louis XIII tout en bois et une odeur merveilleuse qu'exhalait l'âme de cette vieille bâtisse, odeur mêlée de feu de bois, de jambon fumé et de bouse de vaches ! Nous avons enfin trouvé la perle rare !

Un jour nous hériterons de nos parents et pourtant nous pensons que le seul vrai patrimoine que nous laisserons à nos enfants c'est ce manoir de Lamboux. Cette ruine renaît peu à peu des mains de mon mari. Il y travaille sans relâche, il connaît chaque pierre des murs qu'il remonte. Et pourtant malgré les sacrifices et le dur travail qu'elle nous demande, nous ne cessons de répéter à nos enfants que cette maison n'est qu'un tas de cailloux (certes joli!) mais qu'à notre mort il leur faudra peut être la vendre si les événements et les circonstances les y contraignent.

Car qu'est-ce que Lamboux face à l'Eternité ? Aussi prions-nous surtout pour qu'ils conservent bien précieusement, envers et contre tout, le patrimoine de la Foi et de la fidélité que nous essayons de leur léguer.

Marie-Hélène de Monicault

## Préparer sa succession

Un sujet délicat et souvent non abordé dans de nombreuses familles est celui de la préparation par les parents de leur succession. Si c'est une évidence pour certains, pour d'autres c'est un sujet tabou car ils ont l'impression d'être déjà enterrés ou dépossédés. Or l'expérience prouve qu'une succession bien préparée dans un souci d'équité et de paix familiale sous l'autorité morale et affective des parents, évite bien des divisions terribles et transgénérationnelles plus tard, et offre des avantages économiques (transmission des biens aux générations qui en ont besoin, et réduction de la fiscalité).

Pour les parents, c'est aussi le sentiment du devoir accompli, et d'avoir transmis déjà en partie ce qu'ils ont reçu ou constitué, tout comme les valeurs morales et religieuses. Cette sérénité permet une heureuse préparation aux fins dernières par un réel esprit de détachement.

En outre, peu de jeunes époux fondant une famille, puis pris par les obligations quotidiennes, y pensent. Cela paraît toujours lointain, voir déplacé ou inconvenant de parler d'organisation patrimoniale lors de la préparation du mariage.

Cette préparation suppose une réflexion et des décisions aux différentes étapes de la vie.

### 1°) Au moment du mariage



Aucune communication sur le régime matrimonial n'est faite en mairie lors des démarches faites par les futurs époux, or celui-ci a son importance en fonction de la situation professionnelle (la séparation de biens est préférable pour les travailleurs indépendants ou les gros patrimoines familiaux), et familiale bien sûr pour privilégier le conjoint survivant qui ne travaille pas, l'épouse donc principalement.

# Constituer, développer et transmettre un patrimoine

Il s'avère donc nécessaire de consulter le notaire familial, pour être conseillé au mieux. Le choix de la séparation de biens implique nécessairement un contrat de mariage, mais certaines clauses peuvent être intégrées dans un contrat de mariage de communauté;

A défaut de contrat, le régime légal qui s'applique automatiquement est celui de la communauté de biens réduite aux acquêts qui permet de transférer au conjoint, en cas de décès la moitié des biens acquis ensemble pendant le mariage.

Durant le mariage, on peut changer de régime matrimonial, pour s'adapter aux circonstances, mais une action en justice est nécessaire.

## 2°) Au quotidien



Le choix de contrats d'assurance-vie peut s'avérer judicieux, il ne faut donc pas hésiter à se renseigner auprès des organismes compétents.

Il convient de conserver précieusement tous les documents patrimoniaux : le contrat de mariage, le livret de famille, les partages des successions que l'on a pu recueillir, les actes d'achats et de vente des biens immobiliers, les relevés bancaires et doubles des contrats souscrits, etc....

Une donation entre époux au dernier vivant peut aussi s'envisager, il faut en parler à son notaire.

Il ne faut pas hésiter non plus à faire son testament pour avantager des gens qui ne viendraient pas naturellement à la succession ou une œuvre.

On peut aussi y mettre des désirs d'obsèques religieuses (Messe, sépulture) qui doivent être respectées.

La rédaction d'un testament n'est pas compliquée, entièrement à la main (pas de frappe machine), daté et signé par celui qui teste, avec des termes précis. La rédaction devant notaire est de plus en



plus rare, mais il faut lui demander des conseils ou des modèles.

Il peut être conservé soit chez soi, dans un lieu sûr et de préférence cacheté, soit déposé chez le notaire de son choix.

## 3°) A la retraite ou vers la fin de sa vie

Il est souvent opportun pour des parents d'établir une donation-partage au profit des enfants quand ceux-ci sont établis, et parallèlement ou non dans certains cas de constituer une société civile immobilière (SCI) familiale.

C'est important de ne pas agir trop tôt, pour ne pas se dépouiller trop vite, et aussi de connaître les choix faits par les enfants adultes, (type de conjoint). Faire cela de leur vivant, sous leur autorité morale, est gage de sérénité pour les parents et pour la paix familiale.

Le notaire pourra établir une étude patrimoniale permettant des choix fiscaux et familiaux intelligents. Cela évite lors du décès les disputes, et permet aussi la circulation économique des biens, le maximum étant concentré dans les mains de personnes de plus de soixante ans, (on hérite de plus en plus tard du fait de l'allongement de l'espérance de vie). Or c'est lorsqu'on peut investir et qu'on a des enfants à charge qu'on a besoin de fonds.

La succession future ne comprendra que les biens restant et non les biens précédemment donnés par donation-partage (ce qui est donné est donné) ce qui n'est pas le cas des donations à un enfant en particulier. Elle peut-être faite au profit des enfants biologiques ou adoptifs, sur tous les biens possibles.

Il existe certains avantages fiscaux, les mêmes abattements qu'en matière de succession et une réduction sur le montant des droits, qui se renouvellent tous les six ans.

Enfin il est possible de donner à ses petits-enfants qui bénéficient d'un abattement d'environ 31.000 euros avant calcul des droits.

Cependant dans certains cas, si l'un des parents en vieillissant demande des soins coûteux, il est bien entendu que les enfants ne pourront être aidés, il faudra pour eux aussi l'accepter dans un esprit de charité et de détachement.

## CONCLUSION

Une succession se prépare au quotidien, par l'état d'esprit de la famille, et avec son notaire.



Il ne faut pas hésiter à y avoir recours d'autant que les consultations sont gratuites, sauf s'il s'agit d'un travail particulier et un peu long (à ce moment là les honoraires sont négociables). Mais le plus souvent le temps de consultation est libre et gratuit, le notaire n'étant payé que sur les actes qu'il rédige.

Il s'agit en effet de défendre et d'organiser son patrimoine de façon bien comprise, reconnaissant la propriété comme un don de Dieu. Nous ne sommes en effet que des gestionnaires de ce qui est mis dans nos mains, et devons transmettre à nos enfants ce qui peut les aider matériellement à établir leur propre foyer.

De fait rien ne nous appartient mais tout appartient à Dieu, aussi est-ce dans cet esprit qu'il faut envisager ces opérations, sachant qu'au jour de notre mort, il nous sera demandé compte de l'utilisation de ces biens.

**Elisabeth Monégier du Sorbier**  
*Diplômée Notaire*

## Congrès 2009 - Atelier « actions locales »

Le congrès est aussi l'occasion de travailler et d'échanger des expériences. Voici la synthèse du travail sur l'action locale, utile pour ceux qui dirigent ou souhaitent créer des cercles de familles.

L'action locale se définit avant tout par la réponse à un besoin réel sur le terrain, en fonction de chaque prieuré, ou paroisse.

Il ne s'agit pas de se réunir pour se réunir, « de se tenir chaud uniquement » mais de répondre à des besoins concrets.

Rien ne se fait sans l'accord du prêtre local, et s'il ne peut être là à toutes les réunions ou actions, du moins il doit être tenu au courant et donc doit exister une réelle transparence.

Les actions peuvent être sociales ou politiques, et dans un cas comme dans l'autre le relai possible d'actions menées par le M.C.F au plan national.

### 1°) Exemples d'actions locales dans le domaine social :

Vente de vêtements, de jouets dont le produit aide des familles en difficultés.

Constitution d'un annuaire autour d'une de nos écoles, avec coordonnées des parents (covoiturage possible), dates importantes, anniversaires des élèves, etc....

Fondation d'une école primaire sous la houlette des prêtres desservant le lieu de messe, répondant à un réel besoin local

Organisation d'un « forum des métiers » local en relai de celui des journées de la Tradition à Villepreux. (A cette occasion le M.C.F local s'est associé à d'autres cercles ou mouvements comme Civitas, le M.J.C.F pour une plus grande efficacité en fonction des compétences de chacun ou des tranches d'âge concernées.)

Organisation d'un pique-nique familial annuel avec une excursion ou visite d'un lieu intéressant pour que les familles se connaissent.

Mise en place de visites culturelles sur les églises intéressantes de la ville avec un conférencier

Cercle d'études par des mamans de tous âges sur des questions relatives

à l'éducation autour d'un ouvrage de référence, les plus âgées déjà grand-mères faisant part de leur expérience.

### 2°) Exemples d'actions locales dans le domaine politique :

Faire connaître notre école catholique locale au député-maire de la ville  
Prise de contact avec des maires catholiques proches géographiquement et recueil de leur témoignage dans leur souci d'administration

Le cas échéant relai sur place de l'action nationale du mouvement : tractage sur le travail du dimanche, action d'opposition sur le texte choisi pour le latin au bac...

### 3°) Les secrets de la réussite

La convivialité est le maître-mot : ce doit être une réelle joie de se retrouver et d'œuvrer ensemble, discrétion et sympathie. Ce peut être le moyen d'ainsi d'attirer les âmes de ceux qui demandent à mieux connaître la Tradition,

et on mit leurs enfants dans nos écoles

Avoir une bonne organisation, être « pratico-pratique » ainsi la mise en place d'une garderie réelle pour le cercle d'études des mamans avec choix d'horaires adaptées pour ces réunions

Impliquer chaque famille dans le fonctionnement du cercle en donnant une tâche précise à chacun, et éviter que tout repose sur les seules épaules d'un foyer. Sinon en cas de difficultés de celui-ci ou de déménagement, il n'y aura plus rien.

Il faut savoir enfin qu'un cercle peut « s'endormir » quelque temps si nécessaire pour reprendre ensuite, ou diriger son action sur autre chose. Il importe de rester très souple, attentif à la réalité du terrain avec le regard du prêtre local.

Enfin il est apparu un besoin d'échange entre les cercles qui tournent déjà bien, et ceux qui voudraient se lancer ou connaissent certaines difficultés, ou voudraient grouper leurs actions dans une région par exemple. D'où la nécessité d'avoir les coordonnées des uns et des autres, la connaissance des programmes réalisés, est-ce avec un supplément à Famille d'Abord, ou sur un site du mouvement qui serait créé ? A voir...

**Contact : mcf.marseille@sfr.fr**



Le travail en atelier

## Le livre de raison...

*Au XIXe siècle un écrivain de talent et de cœur, M. Charles de Ribbe (1827-1899), réussit enfin à appeler sur cette catégorie de documents que nous nous proposons de décrire ici l'attention du grand public.*

*Cet avocat, érudit, de la ville d'Aix-en-Provence est un historien de la Provence. A trente ans il rencontre Frédéric Le Play et devient un de ses disciples. Il étudiera les familles de Provence et aussi les corporations et les associations prud'homales de cette province. Il écrira plusieurs livres dont un en 1873 récemment réédité : « La famille et la cité du XVe siècle du XVe siècle », que nous vous engageons à lire ou à étudier en cercle d'étude par exemple.*

On nommait autrefois surtout dans le Midi de la France<sup>1</sup> Livre de raison un livre qui lorsqu'il était bien tenu se divisait en deux parties : dans la première, on marquait l'origine et l'histoire de la famille, sa généalogie, ses alliances, quelques lignes sur ses parents, puis on inscrivait la date de son mariage (avec contrat), les naissances et les mariages des enfants, les décès, etc.

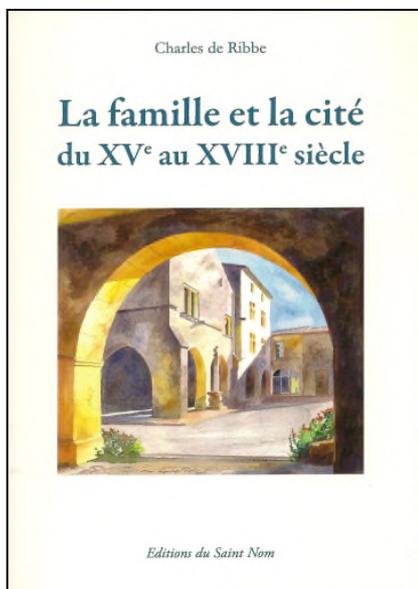
La deuxième partie était réservée aux affaires, à la gestion des biens, aux créances et aux dettes, aux inventaires de meubles, de bibliothèques<sup>2</sup>...L'origine, l'état et la nature des propriétés y étaient indiqués ; les contrats, les actes d'achat ou d'échange de tel lopin contre tel, les baux ruraux, les em-

1. C'est en effet une tradition de la vieille Rome pour le père de famille de tenir et de transmettre un livre sur les origines et les accroissements de son patrimoine, en plus de tenir ses propres archives. De là l'usage s'en répand en Italie et en Provence mais aussi dans d'autres régions françaises de l'Est et du Nord, en Bretagne.

Mais bien d'autres civilisations comme celle des Chinois par exemple ont connu ce genre de document : des Chinois même modestes tenaient l'équivalent de ces livres de raison, connus en Occident par les missionnaires du XIXe siècle qui les ont déchiffrés.

2. Pour les lecteurs qui trouveraient fastidieux ce genre d'inventaires, rappelons

## ... pour garder la mémoire d'une famille



**Editions du Saint Nom**  
14 rue des Frères Cordeliers  
33490 Saint-Macaire  
2009 - 247p.- 18 euros

Table des matières : chap. 1 Les livres de raison ; 2 Le sens de Dieu ; 3 La famille et le travail ; 4 La famille, cellule de base de la société ; 5 La famille au service de la cité ; 6 La famille et la patrie ; 7 La famille, foyer de l'éducation ; 8 L'épargne domestique.

prunts, les prêts y étaient résumés<sup>3</sup>. Etaient inscrits aussi la météorologie et les catastrophes naturelles locales, les relations de voyages, proches ou lointains effectués par le rédacteur ; on y trouvait l'écho d'événements politiques intéressant tout le royaume. Tout ce qui touche à la santé joue souvent un rôle important : détail des maladies ayant frappé les membres de la famille, recettes de

qu'ils sont indispensables encore maintenant pour être assuré sérieusement contre le vol et l'incendie (avec photographies sur DVD si possible), qu'il est utile pour les successions. Il est un peu léger voire navrant, pour un gestionnaire de patrimoine que doit être un père de famille, d'affirmer des assertions sans réplique ni nuance du type « chez moi il n'y a rien à voler ! » ou « les assureurs sont tous des voleurs ! »

3. On peut se demander si tout cela est transposable en l'état maintenant que la vie moderne nous fait déménager très souvent, que les actifs dans le secteur de l'agriculture représentent moins de cinq pour cent et que l'achat d'un bien immobilier est plutôt considéré comme un

médicaments, prières à des saints guérisseurs. On peut y voir la vie de la paroisse (pèlerinages, baptême d'une cloche)

L'intérêt historique des livres de raison a été reconnu dès la seconde moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, principalement en ce qui concerne l'histoire rurale. Plusieurs dizaines de ces livres de raison ont été publiés à partir de cette époque, souvent par des sociétés savantes locales. Un recensement (incomplet) de ceux conservés dans des établissements publics (archives départementales ou municipales, bibliothèques) a été entrepris en 1954, et a permis d'en repérer plus de 1200. Beaucoup d'autres appartiennent toujours à des archives privées et de ce fait sont inconnus ou difficilement accessibles.

Le fils héritier<sup>4</sup>, devenant le soutien de famille se devait de continuer le Livre de raison du père. On donne souvent une copie manuscrite aux autres fils.

Nos ancêtres étant chrétiens, des rites religieux étaient suivis dans la tenue des Livres de raison. On commence par une invocation à la Trinité. On recommande à ses enfants « le soin de leurs affaires mais plus fortement encore la crainte de Dieu et le soin de leur salut »

**En conclusion**, nous vous engageons à commencer ou à continuer et à inciter vos enfants à tenir un Livre de raison. Ce peut être un cadeau de mariage intelligent que d'en offrir un neuf à vos enfants.

### Gérard Guérin

simple investissement. C'est un état d'esprit catholique à reprendre, à réinventer par exemple pour conserver un bien immobilier de famille quand on en a un par exemple, en s'entourant de conseils de gens compétents. Cela suppose entre autres la revalorisation du rôle du père de

4. Rappelons que c'était la raison du fameux droit d'aînesse ; l'aîné (ou un autre enfant considéré comme le plus capable car on peut à l'époque déshériter un enfant indigne) gardait en gros la moitié de l'héritage selon les provinces. A charge pour lui de faire vivre sous son toit sa mère veuve, les sœurs non encore mariées, les mineurs.

La première partie du Livre de raison n'offre aucune difficulté. L'engouement des Français depuis une quarantaine d'années pour la généalogie avec livres de vulgarisation, revues spécialisées, associations, sites Internet comme *Généanet* démontre ce besoin de se sentir enraciné. L'auteur de ces lignes a continué un livre de raison simplifié (c'est-à-dire un simple journal de famille) commencé par certains de ses ancêtres pour ses descendants. Ce peut-être pratique pour les anniversaires de se fabriquer un calendrier familial à partir de cette première partie. Pourquoi ne pas tenir soi-même et inciter ses enfants à tenir leur journaux personnels ? On sait comme les petits raffolent des calendriers de l'Avent et en général de la « liturgie » familiale.

On peut aussi écrire une histoire de tels objets de famille particulièrement anciens ou qui nous sont chers.

On a toujours beaucoup emprunté ; mais la forme des emprunts n'a pas moins varié que celle des chapeaux.

Autrefois, on prêtait le plus souvent sur gage. Fait bizarre : le prêt sur gage mobilier nous répugne aujourd'hui alors que l'obligation hypothécaire n'a rien qui choque notre délicatesse. Nos pères connaissaient l'hypothèque, l'obligation, la reconnaissance, et cependant ils usaient fort de l'engagement.

Le cabinet de certains riches bourgeois d'autrefois était un véritable mont-de-piété en miniature. Un père de famille se trouvait-il à court d'argent, il allait tout bonnement chez son voisin, lui remettait un ou plusieurs des objets de prix qui ornaient sa maison, des bijoux qu'il cachait au fond de ses coffres, et il recevait en échange les espèces monnayées dont il avait besoin. Quand ses propres débiteurs le remboursaient, que ses métayers lui remettaient le montant de la vente d'un bœuf ou d'un lot de moutons, il s'acquittait, reprenait son gage et tout le monde trouvait la chose la plus naturelle et la plus légitime du monde, puisque tout le monde usait couramment de ce mode de crédit.

# VIE DES CERCLES

## Création à Paris d'un cercle de jeunes foyers



Au sortir du 8<sup>ème</sup> congrès du Mouvement Catholique des Familles, deux d'entre nous se sont décidés à lancer un cercle parisien regroupant de jeunes foyers désireux de s'instruire. Sans avoir trop à insister et après quelques repas entre amis, ce fut chose faite le jour anniversaire du miracle du soleil de Fatima.

Le 13 octobre 2009 donc, nos sept couples ont décidé d'unir leurs efforts et de consacrer un peu de leur temps à cette initiative. Cet acte fondateur, en présence du général LEGRIER, président de notre Mouvement et de son épouse, et, dans une atmosphère on ne peut plus chaleureuse et gourmande, a consisté, dans un premier temps, en la présentation du MCF, puis, en la création pratique dudit Cercle, la définition de son programme et de son champ d'action.

Ainsi, ont été nommés au cours de ce « dîner d'affaire », le chef, le secrétaire et le rapporteur du Cercle (lequel commet ces quelques lignes qu'il espère digestes) . Par ailleurs, il a été décidé de se réunir formellement au moins trois « mardis soirs » par trimestre, chez les uns puis chez les autres, de solliciter la présence d'un prêtre une session sur deux et, enfin, d'établir suffisamment tôt avant la réunion, et à l'issue d'échanges de mail entre membres, un questionnaire sur le thème destiné au conférencier (le prêtre ou l'un ou plusieurs de nos couples selon les sessions).

Les thèmes qui devront normalement être traités au cours de cette année, répartis par prêtres pour certains et par couples pour d'autres, sont les suivants : « communiquer en famille », « autorité et obéissance », « l'engagement », « le rôle de l'homme et de la femme dans le couple et au sein de la famille », « la réussite des enfants », « les différents langages de l'Amour », « l'argent dans le couple » et « la bioéthique ».

Pour notre première session tenue le 17 novembre dernier, nous avons réussi à convaincre, assez facilement il est vrai, l'aumônier

de notre Mouvement, Monsieur l'Abbé LORANS, de venir nous expliquer comment promouvoir et préserver une saine communication dans la famille. Au vu de l'étendue des questions, Monsieur l'Abbé n'a pu traiter que le volet « horizontal » de ce thème (communication entre époux) dont un aperçu succinct vous est proposé ci-dessous.

Une fois la conférence terminée, nous nous sommes restaurés copieusement grâce à nos hôtes du jour et nos épouses respectives. Après quoi, nous nous sommes donné rendez-vous pour la mi-décembre afin de traiter du thème « autorité et obéissance » présenté par quatre d'entre nous.

Que Notre-Dame de Pontmain, protectrice de notre mouvement, bénisse notre conférencier du jour auquel nous adressons nos plus vifs remerciements, tous nos amis et notre entreprise, que cette dernière se développe et se multiplie au sein de notre belle ville de Paris.

**Pierre-Olivier MAVEL**

### Communiquer entre époux

En préambule, Monsieur l'Abbé nous a très justement rappelé que la meilleure des communications s'effectue par l'Exemple, « cachet d'authenticité » de la vie chrétienne des parents.

Aux interrogations multiples tournant autour de la question « Doit-on tout dire à son conjoint ? », notre très honorable conférencier a

insisté sur le fait que si les conjoints avaient les grâces d'état pour le support mutuel, lequel doit être réciproque comme son nom l'indique, ils n'ont en aucun cas celles de confesseur ou de directeur spirituel. Il a par ailleurs insisté sur le fait que les époux devaient toujours agir dans leur communication avec circonspection, c'est à dire en prenant en compte les circonstances de temps, de lieu et de personne. Mettant en garde contre la tyrannie du « tout savoir », même les choses les plus minimes, mais également contre le secret attaché à des choses importantes ou les cachoteries, paravent de nos turpitudes, notre cher Abbé a exhorté les couples à cultiver la simplicité dans leur relation, seul gage de vérité.

Concernant les désaccords pouvant survenir au sein du couple, notamment en matière d'éducation, notre conférencier nous a rappelé qu'il fallait avoir le constant souci de l'éducation de nos enfants envers lesquels il convient de n'être ni injuste, ni démissionnaire. (Même quand je suis fatigué, j'éduque ; même quand je corrige, j'éduque ; même quand j'autorise, j'éduque).

Au sujet de la vie spirituelle, il nous a été dit que l'essentiel tenait à la progression à la fois du mari et de la femme, quand bien même cette progression ne s'effectue pas au même rythme, et, que dans ce domaine comme dans les autres, il faut avoir toujours le souci du conjoint. La prière et la lecture spirituelle en commun nous ont été, bien entendu et à cette occasion, vivement conseillée, ainsi que les retraites de foyers.

Enfin à la question subsidiaire mais non moins importante de la protection de la famille vis à vis des excès du téléphone et de l'internet, Monsieur l'Abbé nous a enjoint à faire application du principe « autant que ... pas plus que » et nous a mis en garde contre une certaine lâcheté conduisant certains à ne pas contrôler mais plutôt subir, par facilité, ces moyens de communication devenus, dans cette hypothèse, de véritable intrus au sein de la famille.

# VIE DES CERCLES

Dynamisées après un magnifique congrès des familles à Flavigny, les activités de notre cercle marseillais ont repris avec notre buffet-débat « Travail et vie de famille » et notre 3ème Journée Provençale des Familles. Après la messe dans la petite chapelle de Puylobier, nous reçûmes cette année les cadres provençaux du pèlerinage de Pentecôte pour un apéritif puis un repas tiré du sac. Nous eûmes droit à la visite guidée du musée de la Légion étrangère puis à notre traditionnel tournoi de pétanque où, suite à l'abandon successif de plusieurs équipes pour des raisons bidons (fatigue, travail des enfants, résolutions catholiques de se coucher tôt et surtout... la peur d'affronter les redoutables équipes finalistes !), deux derniers binômes s'affrontèrent sans pitié. Mais l'esprit sportif dominant, les quatre vainqueurs se partagèrent les quatre bouteilles du domaine !...  
MCF Marseille

## Rentrée du cercle marseillais St-Eugène de Mazenod



qu'il ne faut pas perdre de vue le perfectionnement moral et religieux dans la création des organisations et associations de défense des ouvriers.

Une maman (dont le travail professionnel hors du domicile conjugal est concédé par les papes pour des motifs économiques) nous a expliqué combien il est difficile de séparer vies professionnelle et familiale. La semaine, le rythme de la vie professionnelle l'emporte sur celui de la vie familiale et de la vie spirituelle. Le week-end tente de rétablir l'équilibre. La vie familiale n'a pas de place dans l'entreprise et il faut veiller à ne pas s'écarter de sa vraie vocation quand on travaille.

Un père a rappelé ses devoirs, à savoir de représenter Notre-Seigneur Jésus-Christ dans sa famille : Créateur (procréation et éducation), Providence (travail et autorité) et Rédempteur (prophète dans l'éducation, roi dans la protection, prêtre dans la prière familiale et dans le sacrifice).

La notion de volontaire indirect nous a aidé à concilier tout ça. Le travail est au service de la famille pour satisfaire les besoins de la famille en général et assurer sa propre subsistance. Il absorbe le chef de famille. Ce dernier devra alors prêter attention à ce que l'effet bénéfique recherché par le travail soit supérieur à l'effet négatif dû à l'absence du chef au sein de sa famille. Ce mauvais effet de l'absence du chef de famille doit être estimé selon la

durée de l'absence, les progrès et difficultés des enfants, l'autonomie de l'épouse. Les papes mettent en garde contre le choix matérialiste de la vie et Pie XII en particulier contre le célibat géographique : les époux doivent veiller à entretenir le souvenir (par la prière familiale, les photos, les discussions) et l'amitié conjugale, et à ne pas rechercher des compensations affectives dangereuses. La présence du chef de famille doit alors être la plus plénière possible quand il est au foyer, en privilégiant toutefois la régularité sur la quantité. Favoriser le travail à la maison permettra par exemple au cadre surchargé de présider à la prière du soir. Les papes ont insisté sur le fait d'harmoniser la vie professionnelle et la vie familiale et non pas de les juxtaposer : le travail est au service de la famille et la famille doit servir de moteur au courage du chef de famille à son travail. Le travail est aussi au service de la contemplation naturelle et surnaturelle, et le repos dominical permet de le remettre à sa place, de nourrir l'intelligence, de contempler l'Éternel.

Répondre aux questions suivantes fut alors (presque) un cas d'école : La vie professionnelle mène parfois là où ne sont pas les écoles catholiques, le catholique doit-il alors faire une croix sur sa carrière ? Quels critères peuvent-ils inciter une maman à travailler ? Le travail à la maison est-il une solution ? Bénévolat et vie de famille : que faut-il privilégier ? Comment réagir à sa mise au placard ?

**Isabelle Albrecht**

*Ouvrages de référence :*

- *Encycliques Quadragesimo anno, Pie XI et Rerum novarum, Léon XIII*
- *Le travail, P. Jean-Dominique, extrait des Causeries des Mères Chrétiennes n°1*
- *Travail, Famille, Patrie, extrait de Fideliter n°191*
- *La famille et la cité : du XVème au XVIIIème siècle, Charles de Ribbe, éd. du Saint Nom*



## Travail et vie de famille

Notre débat de rentrée tenta de concilier les devoirs du travail avec ceux de la vie de famille.

Après avoir rappelé les bases du droit social du travail (le contrat de travail est un engagement réciproque entre un salarié et un employeur qui ont chacun des obligations l'un envers l'autre), nous avons écouté les papes par le biais des encycliques *Quadragesimo anno*, qui explique que travailler n'est autre chose qu'appliquer les énergies de l'esprit et du corps aux biens de la nature et de se servir de ces derniers comme autant d'instruments appropriés, et *Rerum novarum*, qui rappelle

A l'école Saint Jean Bosco de Marlieux, en Dombes, la célébration du 11 novembre devient une tradition appréciée des enfants, des familles et de la municipalité. Cette journée donna l'occasion, cette année, aux parents des pensionnaires de retrouver leurs enfants à l'école, ce qui permit à un élève de fêter ses onze ans en famille.

Quatre temps ont marqué cette journée. D'abord, à 09H00 on présenta aux élèves l'activité du Souvenir Français, association nationale qui a pour mission de conserver la mémoire des morts pour la France, tout au long de son histoire, et de veiller à l'entretien de leurs tombes et des monuments élevés à leur gloire.

A 10H00, la prière pour les âmes du Purgatoire des Morts pour la France monta vers Dieu à l'occasion d'une messe chantée de requiem avec absoute, chantée et servie par les enfants dans la chapelle de l'école, qui ne put contenir tous les fidèles. Le sermon rappela les fondements de la piété patriotique.

A 11H45, les élèves, leur famille, quelques professeurs et la communauté se rendirent au Monument aux morts de la commune. Les enfants y déposèrent une gerbe et chantèrent : « Verdun ! on ne passe pas ». Pendant que les enfants rentraient à l'école, les cadres de l'école et quelques parents se rendirent au vin d'honneur offert par la municipalité. Enfin, à 15H, monsieur le Maire vint inaugurer à l'école une exposition sur « La Légion Etrangère dans la Grande Guerre », en présence d'une dizaine d'uniformes, dont deux légionnaires du P.I.L.E.<sup>1</sup> de Lyon, venus à l'occasion de cette manifestation à la gloire de la Légion.

Comme le Maire le signala lui-même en parlant devant le Monument aux morts, la présence des élèves l'émut et c'est avec une joie non dissimulée qu'il passa l'après-midi à l'école, en compagnie de son épouse. La présence de nos pères de famille militaires, en tenue, rehaussa la cérémonie et ne manqua pas d'être appréciée par la municipalité.

**Abbé Joël Malassagne**  
Directeur de l'école

<sup>1</sup> Poste d'Information de la Légion Etrangère

## POLITIQUE FAMILIALE

### 1909 - 2009 : centième anniversaire

Loi du 27 novembre 1909  
**première loi sur la protection de la maternité, déposée par Fernand Engerand (1867-1938), député conservateur du Calvados.**

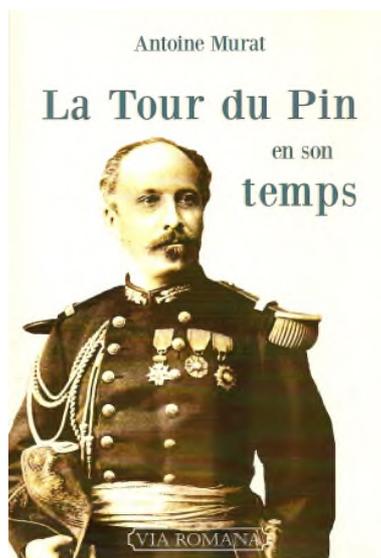
Elle stipule en son article unique : « La suspension du travail de la femme, pendant huit semaines consécutives, dans la période qui précède et suit l'accouchement, ne peut être une cause de rupture, par l'employeur, du contrat de louage de services et ce à peine de dommages-intérêts au profit de la femme... »

Sur le site des archives de France, parmi les célébrations nationales de l'année 2009 figure un commentaire de Françoise Battagliola directrice de recherche au CNRS (cultures et sociétés urbaines) dont cet extrait :

« Dès 1886, Albert de Mun, une des grandes figures du catholicisme social, avait défendu sans succès l'idée d'un congé maternité qui fut inclus dans la loi de 1892 sur la protection des enfants, des filles mineures et des femmes dans les établissements industriels.

Aussi, la loi de 1909, même si elle propose uniquement un congé non rémunéré, est-elle accueillie avec soulagement, comme un premier pas. »

[www.archivesdefrance.culture.gouv](http://www.archivesdefrance.culture.gouv)



Loi du 12 juillet 1909  
**Sur la constitution d'un bien de famille insaisissable.**

Résultat du long combat des catholiques sociaux (le chapitre X du livre présenté ci-dessous est consacré au bien de famille) cette loi, stipule en son article 1 : « Il peut être constitué, au profit de toute famille, un bien insaisissable qui portera le nom de bien de famille. »

Pourquoi cette loi, non abrogée, n'a-t-elle jamais véritablement été mise en œuvre ? Les propos du Ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce, de l'artisanat et des professions libérales, en réponse à une question parlementaire de Jean-Marie Bockel (à l'époque sénateur du Haut Rhin, actuellement secrétaire d'état à la justice) sont révélateurs :

« ... Les biens sont la propriété d'une entité abstraite, la famille, ... L'organisation du droit français ne reconnaît la détention d'un patrimoine qu'aux sujets de droit que sont les personnes physiques et les personnes morales. La famille ne constitue pas une personne morale et même la loi du 12 juillet 1909 ne lui donne pas cette qualité. Pour cette raison, l'institution du bien de famille est rapidement tombée en désuétude. »

JO Sénat du 24/08/2006 - page 2227

Plus qu'une simple biographie, cet ouvrage est une magnifique synthèse du combat politique et social des Catholiques sous la troisième république.

Puisse ce livre répondre au souhait de son auteur d'apporter une contribution utile à la diffusion de principes mis en valeur par un homme de pensée, d'action et de Foi !

**Via Romana**  
[www.via-romana.fr](http://www.via-romana.fr)



# POLITIQUE FAMILIALE

## Le latin au bac

Dans le dernier numéro de « Famille d'abord (septembre 2009) nous reproduisons le communiqué de Monsieur l'abbé de Cacqueray, supérieur du district de France de la FSSPX appelant à écrire au Ministre de l'Éducation Nationale, et nous vous invitons à signer la pétition lancée par l'association « Défi Culturel ».

Voici la réponse que nous avons reçue, qui élude bien évidemment le fond de la question. Le président de « Défi Culturel » a reçu, en date du 29 octobre une réponse rédigée en termes identiques, à l'exception du premier paragraphe :

« C'est avec toute l'attention qu'elle mérite que Monsieur Luc CHATEL, Ministre de l'Éducation nationale, Porte-parole du Gouvernement, a pris connaissance de la correspondance que vous lui avez adressée le 29 septembre 2009, relative à la présence de l'œuvre d'Ovide, *L'Art d'Aimer*, au programme ..... »

Cette réponse émane du chef de cabinet du Ministre et non plus de la sous-directrice des écoles, des collèges et des lycées généraux et technologiques. Il faut en conclure que les nombreuses lettres reçues, puis le nombre de signatures accompagnant la pétition adressée au Ministre par Défi culturel ont fait franchir à cette affaire le seuil qui sépare l'administratif du politique.

### Ne relâchons pas notre effort !

La Fondation pour l'Ecole, présidée par Madame Anne Coffinier, qui avait participé à notre congrès des Familles en 2008, lance désormais un appel au président de la République pour que « *dès l'année scolaire prochaine, et dans le cadre de la réforme du lycée que vous préparez, ... les œuvres étudiées respectent la pudeur des lycéens et la liberté éducative des familles, et que par leur qualité intellectuelle, elles aident les jeunes à apprendre « leur métier d'homme ».*

Signez cet appel sur le site :

[www.fondationpourlecole.org](http://www.fondationpourlecole.org)

Et prenez connaissance de la réponse de Défi Culturel au Ministre :

[www.deficulturel.net](http://www.deficulturel.net)



Direction générale  
de l'enseignement  
scolaire

Service des  
enseignements et des  
formations

Sous-direction des écoles,  
des collèges et des lycées  
généraux et  
technologiques

Bureau des programmes  
d'enseignement

DGESCO A1-4  
n°2009- **327**  
Affaire suivie par  
Aline Bibily  
Téléphone  
01 55 55 11 58  
Télécopie  
01 55 55 12 44  
Courriel  
aline.bibily  
@education.gouv.fr

110 rue de Grenelle  
75357 Paris SP 07

Paris, le - 6 OCT. 2009

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu appeler l'attention du ministre de l'éducation nationale sur la présence de l'œuvre d'Ovide, *L'Art d'aimer*, au programme de langues et cultures de l'Antiquité des classes terminales des lycées généraux.

Il convient de préciser que cette œuvre n'est pas étudiée de façon exclusive en cours de latin de la classe terminale. En effet, trois thèmes doivent être abordés en plus de l'œuvre intégrale, à choisir dans une liste de propositions d'auteurs autour des interrogations philosophiques, scientifiques et politiques.

Le choix de cette œuvre, comme celle des œuvres du programme de littérature, émane d'une commission composée d'enseignants et de membres des corps d'inspection. Ceux-ci ont choisi de proposer ces lectures à des lycéens de terminale qui ont la maturité suffisante pour comprendre que les grandes œuvres de la littérature n'ont pas nécessairement une visée morale. Une des fonctions de la littérature est de montrer la réalité telle qu'elle est, de mettre à distance les comportements humains, d'en favoriser l'analyse et de provoquer la réflexion sur tous les sujets qu'elle aborde.

...

Général François LEGRIER  
Président du Mouvement catholique des familles  
77 rue Claude Bernard  
75005 PARIS

212

Cette œuvre a été choisie car elle fait partie de manière incontestable du patrimoine littéraire de l'Antiquité romaine. Initiation à l'art de la séduction, ce texte proprement novateur dans la Rome du I<sup>er</sup> siècle permet d'en explorer les coutumes et les valeurs. Par ailleurs, ce recueil de vers se double d'un art poétique, celui d'écrire des élégies sur le mode parodique. Il permet également l'étude de la mythologie antique et présente d'incontestables avantages pour l'étude de la langue latine.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le ministre et par délégation,  
Pour le directeur général et par  
délégation,  
La sous- directrice des écoles, des  
collèges et des lycées généraux et  
technologiques

Elisabeth Monlibert

# ORIENTATION & METIERS

## Forum 2009 : Un cru en progression !

Comme chaque année, le 2ème week-end d'octobre a eu lieu, dans le cadre des journées de la Tradition, le Forum « Orientation & Métiers », 5ème édition de cet événement. Durant deux après-midi (samedi et dimanche), 80 bénévoles et intervenants ont donné de leur temps pour aider nos jeunes lycéens et étudiants à trouver leur voie professionnelle. Le choix d'octobre permet aux Terminales d'amorcer leur réflexion sur les dossiers d'inscription à déposer en



### Entretien d'exploitation du test

thousiasment pour l'armée, la distribution est perçue comme un sous-métier, le métier d'infirmière attire les jeunes filles, et le commerce international est assimilé à la conquête du monde façon "Risk". Chacun de nos intervenants s'emploie donc à remettre les pendules à l'heure : chaque métier a des cotés agréables et des cotés désagréables, l'important étant de considérer l'ensemble en vue de faire un choix en connaissance de cause.

La fréquentation toujours en hausse après chaque année (160 jeunes et autant de parents) confirme la nécessité de ce travail, et cela nous encourage à progresser. Cependant, nous restons un événement éphémère qu'il convient donc de faire connaître au plus grand nombre. Nombreuses sont les sollicitations durant l'année, de parents ou de jeunes qui souhaitent une session de rattrapage que nous ne pouvons assurer sans structure permanente.

Il convient également de préciser que le forum Orientation & Métiers n'est pas seulement destiné à l'orientation vers un métier, mais qu'il s'adresse également aux étudiants post-bac pour leur per-

mettre d'affiner leur projet professionnel (certaines études peuvent conduire à des métiers très différents), de s'entraîner à passer des entretiens du type de ceux qui les verront décrocher un stage ou un emploi, de comprendre les critères de recrutement non pour déformer leur projet mais pour le rendre compréhensible en peu de mots bien choisis.



### Témoignage : carrière dans la

Cette édition 2009 a aussi été l'occasion de prendre les coordonnées de tous les professionnels désireux de donner des conseils aux jeunes, et pourquoi pas, de participer comme intervenant aux prochaines éditions. C'est un pas vers la mise au point d'un réseau, embryon d'une permanence du service que nous essayons de rendre à travers le forum annuel. Si cela vous tente, prenez contact avec nous !

**Pierre Alexandre BRUNEAU**

Professionnels, chefs d'entreprise  
Devenez partenaires de ce forum

### Contactez-nous

[mcf.forum.om@gmail.com](mailto:mcf.forum.om@gmail.com)

MCF - 77 rue Claude Bernard

75005 PARIS



### L'accueil

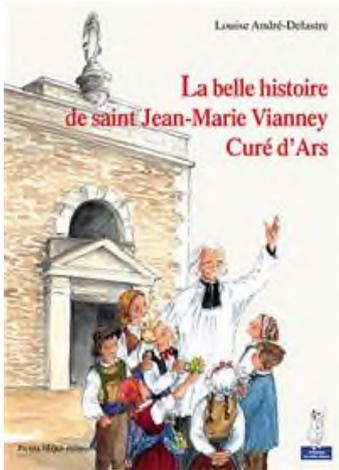
début d'année suivante dans les écoles post-bac.

Certains jeunes ont des projets très arrêtés, d'autres ne savent pas du tout quoi faire, avec toutes les couleurs de l'arc en ciel entre ces deux extrêmes. Beaucoup ont des a priori tenaces sur les métiers, qu'ils soient positifs ou négatifs : les jeunes hommes s'en-



### Les tests

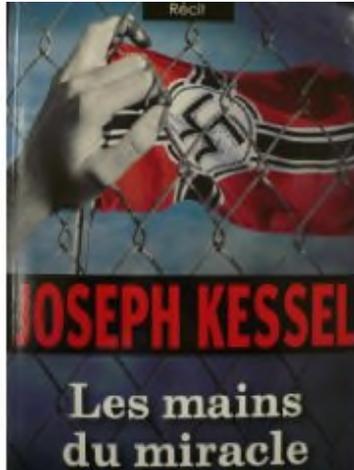
# CULTURE & FORMATION



**Louise André Delastre**  
éditions Téqui, 12,50 €  
6-8 ans

Tout le monde connaît bien sûr la vie du saint Curé, mais en cette année sacerdotale, personne ne résistera au plaisir d'ouvrir ce très joli album pour les enfants de 6-8 ans. Les dessins de l'abbaye de Rieunette sont absolument ravissants et les épisodes racontés marqueront les enfants en évoquant le thème de la vocation. Un très bon moyen de revivre ou de préparer votre pèlerinage à Ars.

**Camille Duverger**



**Joseph Kessel**  
édition du triomphe 23 €.  
16 ans et plus.

Le récit extraordinaire de l'action du médecin d'Himmler pendant la seconde guerre mondiale va fasciner les adolescents (et leurs parents !). Ce médecin, seul à pouvoir soulager ce haut dirigeant allemand, a pu monnayer ses soins, libérant ainsi des milliers de déportés. D'une lecture facile et captivante, ce récit permettra aux adolescents de comprendre qu'il est toujours possible de faire du bien dans les situations les plus tragiques et désespérées.

## Un tabou historique brisé en Pologne, mais la France fait la sourde oreille !

Le massacre de Katyn fut révélé pour la première fois par les nazis qui mirent au jour les charniers après la rupture du pacte germano-soviétique et leur invasion de l'URSS en 1941. L'URSS rejeta immédiatement la responsabilité du massacre sur les nazis. L'Occident resta muet pour ne pas envenimer ses relations avec Moscou, devenu un allié indispensable dans la guerre contre Adolf Hitler.



Katyn, c'est un film du cinéaste polonais Andrzej Wajda qui rend hommage aux 22.500 officiers polonais - dont faisait partie son père - massacrés par la police secrète soviétique sur ordre de Staline en 1940. Témoignage est aussi rendu à leur Foi, puisqu'on les voit réciter le Notre Père au moment de leur exécution et que le film se termine sur l'image poignante d'une main tenant un chapelet.

Si ce film a fait salles comblées en Pologne où le mot «Katyn» fut banni par la propagande communiste, il n'a semble-t-il été projeté en France que dans une douzaine de salles.

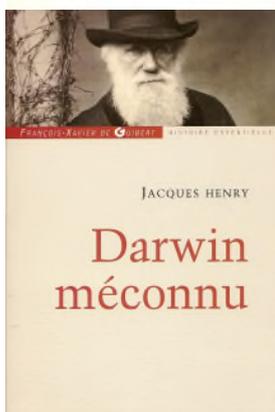
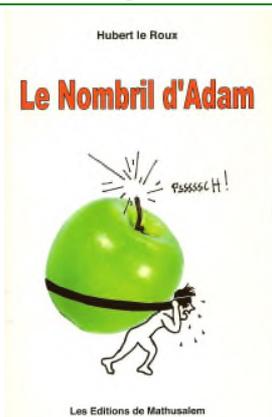
Quelques projections ont pu cependant être obtenues d'initiative privée, notamment à Muzillac par nos amis de « Catho-Breiz »

## Le nombril d'Adam

**Hubert le ROUX**  
Editions de Mathusalem

Vous passerez un très bon moment avec cet alphabet de la pensée française traditionnelle. Tout en fustigeant avec humour et talent les idéologies à la mode et leurs tenants, l'auteur nous rappelle, par des propos souvent passionnés mais pleins de bon sens, quelques vérités toujours bonnes à entendre. Pas de demi-mesure, pas de ton timoré, mais une ample et franche pensée qui ne laisse pas de place au doute.

[www.mathusalem.unblog.fr](http://www.mathusalem.unblog.fr)



## Darwin méconnu

**Jacques Henry**  
Editions François Xavier de Guibert.

Darwin est un monstre sacré de notre univers intellectuel.

Cet ouvrage, qui laisse largement la parole à Darwin lui-même, propose une analyse enlevée mais rigoureuse des pages méconnues de l'auteur de *l'Origine des espèces*. Il ouvre ainsi des perspectives inattendues sur la philosophie de la transformation des espèces, la genèse du racisme européen, et la responsabilité du scientifique.

# HUMOUR

## Dialogue amniotique : La vie existe-elle après l'accouchement ?

Dans le ventre d'une femme enceinte se trouvent 2 embryons. L'un est croyant, l'autre est non-croyant.

**Le petit non-croyant :** Comment quelqu'un peut il croire à la vie après l'accouchement ?



**Le petit croyant :** Mais naturellement. Il n'y a aucun doute qu'il y ait une vie après l'accouchement. Notre vie ici n'a de sens que parce que l'on grandit pour nous préparer à la vie après l'accouchement. Nous devons ici prendre de la force pour ce qui nous attend plus tard.

**Le petit non-croyant :** Cela n'a aucun sens. Il n'existe pas de vie après l'accouchement. Quelle forme peut avoir une telle vie ?

**Le petit croyant :** Ca, je ne peux pas le savoir exactement. Mais c'est sûr qu'il y a plus de lumière

qu'ici. Et peut être pourrons-nous manger avec notre bouche, courir avec nos jambes et...

**Le petit non croyant :** Arrête un peu avec ces sornettes. Courir ? Ce n'est pas possible. Et une bouche qui mange est une image ridicule. Et pourquoi ? Nous avons notre cordon ombilical qui nous nourrit. Et c'est évident que le cordon ombilical ne peut nous conduire quelque part tellement il est court.

**Le petit croyant :** Ce doit être sûrement possible. Ce sera sûrement totalement différent quand nous nous y habituerons.

**Le petit non-croyant :** Et personne n'en est jamais revenu. Compris ? Avec l'accouchement finit la vie. C'est aussi simple que cela. Et surtout, la vie n'est rien de plus qu'une grande plaie dans le noir.

**Le petit croyant :** Oui, je suis d'accord que nous n'avons aucune représentation de la vie après l'accouchement. Dans tous les cas, nous verrons enfin notre maman. Et elle prendra soin de nous.

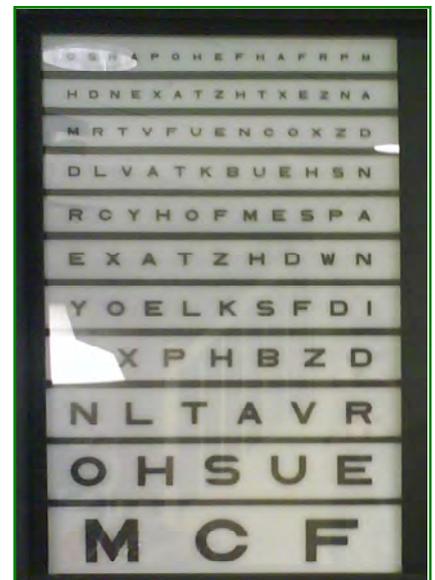
**Le petit non croyant :** Maman ? Tu crois à une maman ? Et qui est-elle ?

**Le petit croyant :** Elle est tout autour de nous. Nous vivons en

elle et par elle. Sans elle, nous n'existerions pas.

**Le petit non-croyant :** C'est le top de la confusion ! Je n'ai pas vu le moindre bout de maman ici. La conclusion finale est qu'il n'y en n'a pas !

**Le petit croyant :** Quelquefois, quand un calme bienfaisant apparaît, nous pouvons percevoir son chant. Nous pouvons aussi sentir comment elle caresse notre monde. C'est pourquoi je suis sûr que c'est alors que la vraie vie commence.



**Pour y voir clair :  
Adhérez au MCF**

## Vie de nos Familles

*Roch, 1er enfant de Gil-das et Alexandra Legrier, né le 19 juin, baptisé le 28 juin 2009*

*Marie-Pétronille, 11ème enfant de Pierre et Elisabeth Sauvourel, née le 9 juillet, baptisée le 13 juillet 2009*

*Flavie, 5ème enfant de François-Régis et Claire Legrier, née le 19 juillet, baptisée le 2 août 2009*

*Gauthier, 2ème enfant de Philippe et Odile Legrier, né le 8 août, baptisé le 15 août 2009*

*Pauline, 5ème enfant de Denis et Camille Cocault Duverger, née le 23 août, baptisée le 29 août 2009*

*Marie, 5ème enfant de Etienne et Marie-Laure Lagane, née le 28 août, baptisée le 6 septembre 2009*

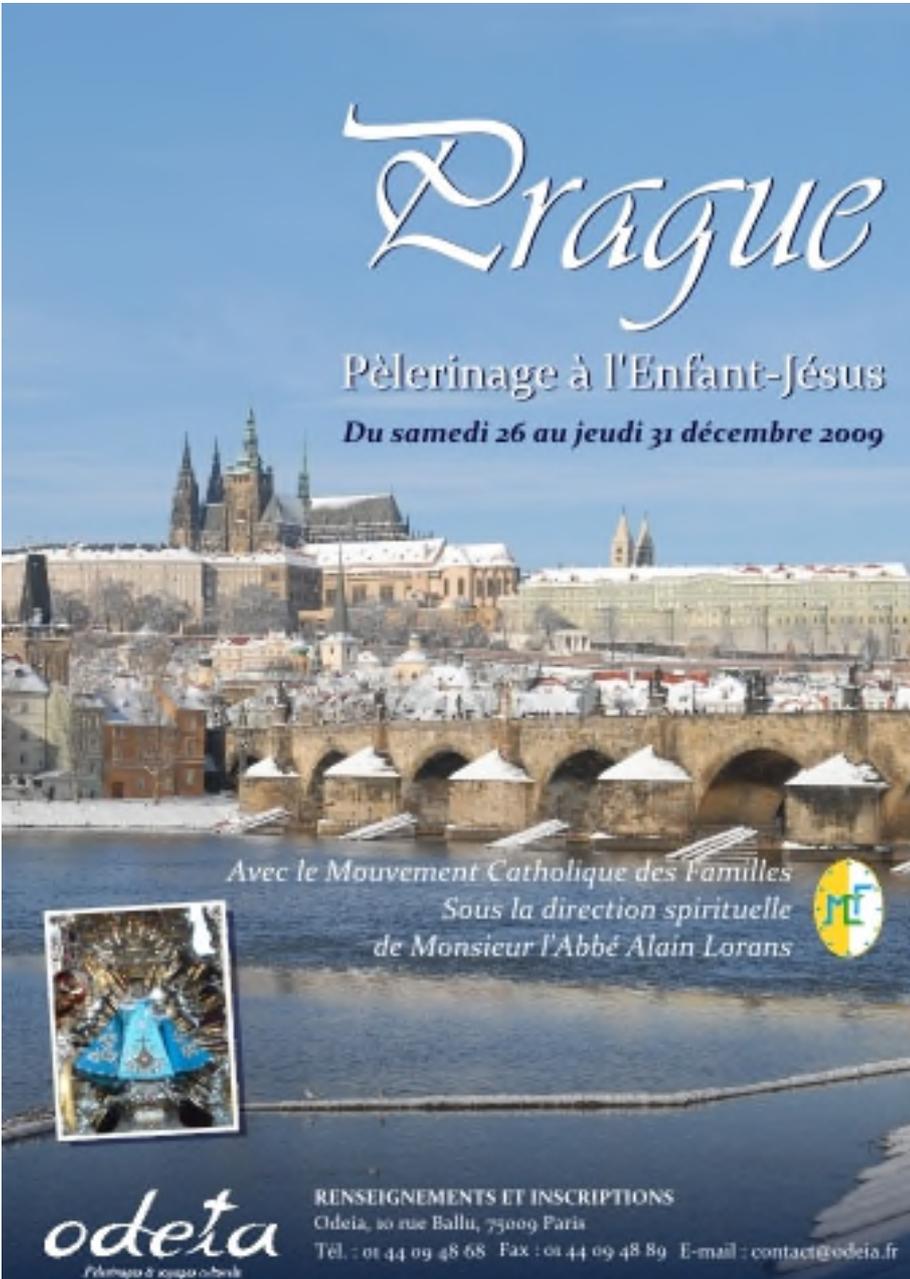
*Madeleine-Sophie, 5ème enfant de Vianney et Aude Quilliard, née le 5 septembre, baptisée le 12 septembre 2009*

*Erwan, 2ème enfant de Louis-Marie et Laure-Anne Chrissent, né le 12 septembre, baptisé le 20 septembre 2009*

**Envoyer vos faire-part au MCF !  
77 rue Claude Bernard - 75005 PARIS**

# Prague

Pèlerinage à l'Enfant-Jésus  
Du samedi 26 au jeudi 31 décembre 2009



Avec le Mouvement Catholique des Familles  
Sous la direction spirituelle  
de Monsieur l'Abbé Alain Lorans



**odeta**  
Pèlerinages & voyages culturels

RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS  
Odeia, 10 rue Ballu, 75009 Paris  
Tél. : 01 44 09 48 68 Fax : 01 44 09 48 89 E-mail : [contact@odeia.fr](mailto:contact@odeia.fr)

**odeta**  
Pèlerinages & voyages culturels

Renseignements et inscriptions :  
Agence ODEIA  
10, rue Ballu / 75009 Paris  
Tel. 01 44 09 48 68  
[contact@odeia.fr](mailto:contact@odeia.fr)

**Magellys**

Trouvez ce que vous cherchez chez  
**MAGELLYS**  
DES VÊTEMENTS CLASSIQUES  
POUR TOUTE LA FAMILLE  
[info@magellys.com](mailto:info@magellys.com)  
[www.magellys.com](http://www.magellys.com)  
Demandez notre catalogue :  
tél. :03 80 90 61 53.



« La prière en famille »  
Cadeaux pour adultes - enfants en famille,  
du 1<sup>er</sup> de l'Avent et jusqu'à l'Épiphanie.  
1 livre pour parents et 1 livret illustré par Chevalet.



A la Procure de votre Prieuré, ou  
A commander aux Editions du Saint Nom  
14, rue des Frères Cordeliers  
33 490 Saint-Macaire  
Tél : 05 56 76 86 37  
[editionsdusaintnom@yahoo.fr](mailto:editionsdusaintnom@yahoo.fr)  
Prix public : 16 euros l'ensemble  
(port en sus : 3 euros pour 1 ensemble).  
Réduction pour commande en nombre.

Dans le prochain numéro (mars 2010) :  
un supplément spécial  
**Activités de vacances d'été 2010**  
pour familles, jeunes gens et enfants

Veillez nous adresser les informations nécessaires :  
Nature de l'activité, Organisateur, Aumônerie, Dates,  
Lieu, participants (garçons, filles, tranche d'âge), Prix,  
Conditions particulières, Contact (adresse, téléphone,  
courriel, site), logo et illustration (format JPEG)

**La prière en famille**  
Pendant l'Avent jusqu'à l'Épiphanie  
**Editions du Saint Nom**  
14 rue des Frères Cordeliers  
33490 Saint-Macaire  
Tel : 05 56 76 86 37  
[editionsdusaintnom@yahoo.fr](mailto:editionsdusaintnom@yahoo.fr)

**Avant le 15 février**  
**M.C.F.**  
77 rue Claude Bernard  
75005 PARIS  
[m-c-f@noos.fr](mailto:m-c-f@noos.fr)

Faites parvenir vos annonces  
familiales ou professionnelles.

# La Malle aux Mille Trésors



Revue catholique destinée aux enfants et à ceux qui leur ressemblent

Abonnez-vous !



Offrez un abonnement à vos enfants, petits-enfants, neveux, filleuls, amis... C'est un cadeau très apprécié qui dure toute l'année.

Pour un an - 6 numéros - 27 €

**MCF - LA MALLE AUX MILLE TRESORS**

**BP 26 56220 MALANSAC - FRANCE**

**[milletresors@orange.fr](mailto:milletresors@orange.fr)**